

Publication au JO de la loi pour la reconquête de la biodiversité

Dossier de rédaction de H2o
September 2016

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été publiée au Journal officiel le 9 août 2016. À la suite de la loi sur la nature de 1976 et celle sur la reconquête des paysages de 1993, cette nouvelle loi a pour ambition de concilier développement économique et protection de l'environnement et des espèces. Ainsi, l'Agence française pour la biodiversité, créée, regroupera au 1er janvier 2017 les compétences de l'ONEMA, de l'Agence des aires marines protégées, des Parcs nationaux de France et de l'Atelier technique des espaces naturels.

Présentation de l'agence

Le texte de loi

À

Vie Assises nationales de la Biodiversité

Les Vie Assises nationales de la biodiversité se tiendront cette année à Clermont-Ferrand les 14, 15 et 16 septembre. Cette manifestation a pour objectif de faire vivre la biodiversité dans les régions françaises.

Durant ces trois jours, les quelque 50 conférences et ateliers s'articuleront autour de quatre thématiques : Innovation et perspective ; Sciences et recherche ; Société et Éducation ; Décision et stratégie.